

Habitat 6120*
(habitat prioritaire)

Pelouses des sables calcaires secs

Description de l'habitat

Les pelouses des sables calcaires secs sont des formations végétales basses, plus ou moins ouvertes (le substrat est généralement apparent), constituées de petites espèces annuelles ou vivaces, accompagnées de bryophytes et de lichens xérophiles. Elles colonisent les sables secs, plus ou moins riches en bases. Les espèces annuelles fleurissent généralement tôt au printemps et dispersent leurs graines avant la sécheresse estivale.

Cet habitat est naturellement présent sur les alluvions sableuses déposées par les grands fleuves, sur les affleurements de grès calcarifères et, secondairement, dans les anciennes sablières. En Wallonie, ces milieux sont extrêmement rares et généralement de très faible taille.

En fonction de la richesse en bases du substrat et de la plus ou moins grande stabilité du substrat, on peut néanmoins reconnaître différents types de pelouses.

Espèces végétales typiques

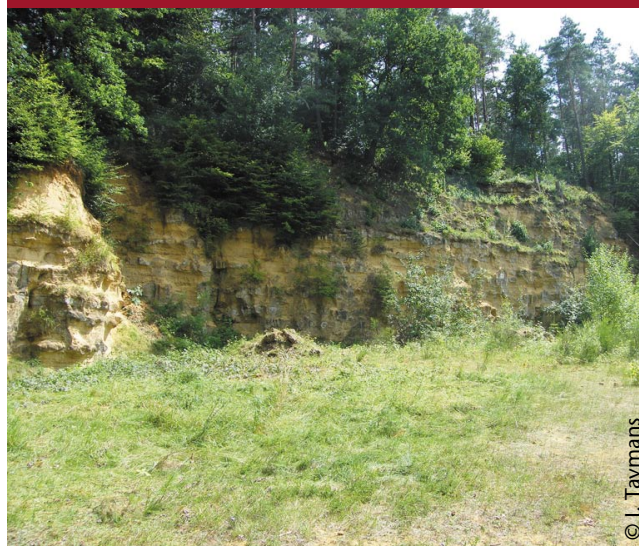
Les pelouses des sables calcaires secs sont rares et leur composition floristique est le plus souvent fragmentaire. Leur végétation comporte un cortège d'espèces calcicoles thermophiles (aimant la chaleur) et xérophiles (aimant la sécheresse), annuelles (céraiste scarieux, céréaiste nain, silène conique, œillet prolifère, vesce fausse-gesse) ou vivaces (œillet deltoïde, immortelle des sables, koelérie blanchâtre). Elles ont des espèces en commun avec les pelouses pionnières des substrats rocheux (habitat 6110), des pelouses à corynéphore (habitat 2330), des pelouses calcaricoles ou calcareo-siliceuses (habitat 6210). Elles peuvent évoluer vers des pelouses silicicoles par stabilisation du substrat et par acidification (lessivage du carbonate de calcium). Elles sont alors susceptibles de se boiser et de disparaître.

Répartition et statut

En Wallonie, les pelouses des sables calcarifères sont présentes dans les régions où affleurent des sables ou des grès calcarifères, en Brabant et en Lorraine.

Intérêt écologique

Les pelouses des sables calcaires secs sont le milieu de prédilection de nombreux organismes xéro-thermophiles, notamment de criquets et d'abeilles solitaires.



© J. Taymans

Menaces

Les pelouses des sables calcaires sont menacées par l'ouverture ou la reprise d'exploitation de sablières et par l'urbanisation. Elles sont aussi menacées par la colonisation forestière (ombrage). Enfin, elles peuvent souffrir de la fréquentation du public (piétinement) ou d'activités de loisirs (moto verte). En zone urbaine ou péri-urbaine, ces pelouses sont parfois envahies par des espèces exotiques introduites.

Objectifs de gestion

L'objectif de la gestion est de conserver les pelouses qui subsistent en assurant les conditions propices à leur maintien ou à leur développement. Étant donné la grande rareté de cet habitat, sa reconstitution devrait être envisagée là où les conditions de milieu sont favorables, notamment dans les anciennes sablières.

Mesures

Afin de maintenir le caractère pionnier de la végétation, le substrat doit être rajeuni à intervalles réguliers, par étrépage léger ou griffage superficiel. Ces perturbations ne devront concerner qu'une partie limitée de la surface et se réaliser préférentiellement à proximité de populations des espèces à protéger. Sur des superficies importantes ou lorsque l'habitat est inclus dans un complexe d'habitats à potentialité pastorale, une gestion par pâturage très extensif peut s'envisager. Les conditions de sécheresse et d'éclairement seront conservées en agissant sur la colonisation forestière (déboisements, débroussaillments).



Cœillet deltoïde.

Particulièrement en milieu urbain ou péri-urbain, une surveillance des espèces exotiques (séneçon sud-africain, robinier faux-acacia, sumac de Virginie, arbre à papillons...) est nécessaire. Il faut éviter à tout prix l'installation de populations de ces espèces invasives dans ou à proximité de l'habitat.

Enfin, tout apport externe de nutriments doit être proscrit pour éviter l'apparition de plantes plus compétitives (espèces nitrophiles). On empêchera donc le déversement de déchets verts à proximité de l'habitat et, lorsque cela est nécessaire, on veillera à l'établissement de zones tampons limitant les ruissellements d'engrais depuis les zones cultivées adjacentes. La limitation de la fréquentation du public pourra éventuellement être prévue.

La reconstitution de pelouses devrait être envisagée lors du réaménagement des sablières ou des carrières de grès en fin d'exploitation, notamment là où subsistent des populations d'espèces caractéristiques.

ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

